

## COMMUNE DE VALLANS

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le 03 septembre, le conseil municipal de la commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire dans la petite salle des fêtes de VALLANS à 18 h 30 sous la présidence de Cédric BOUCHET, Maire de VALLANS.

Date de la convocation : 27 août 2021  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de votants : 13

**PRÉSENTS :** BOUCHET Cédric, PASTUREAU Stéphan, DUBOIS Olivier, GEOFFROY Nelly, LEM Jean-François, CAILLAUD Laurent, BRUCHIER Christian, CAILLE Olivier, HEMMET Chérifa, MAGNON Jean-Luc, LEFEVRE Sébastien, TEXIER Michaël

**EXCUSÉS :** DAVID Nadège (pouvoir à MAGNON Jean-Luc), MARCHE Pascal, DEGORCE Laëtitia

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** PASTUREAU Stéphan

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 2 JUILLET 2021**

##### **PERSONNEL**

- Convention CNRACL – avenant de prolongation

##### **CENTRE DE LOISIRS**

- Signature de la convention avec le Centre Socio-Culturel de MAUZE dans l'attente de l'adhésion au SIVOM de MAUZE

##### **AMENAGEMENT DU PARC A TEURTOUS**

- Calendrier prévisionnel de l'installation du city-stade
- Réajustement du devis de PCV
- Achat de bancs pour le parcours Indiana
- Devis de mise en accessibilité du parc à TEURTOUS

##### **MISE EN SECURITE VOIRIE**

- Aménagement complémentaire rue Saint-Louis sortie LA FOYE MONJAULT  
(Trottoirs, coussin berlinois)

##### **INTERCOMMUNALITE**

*Niort Agglo : appel à projets dans le cadre de la semaine européenne du développement durable*

- Présentation du projet de la commune de VALLANS
- Signature de la convention de partenariat

##### **TRAVAUX SALLE DE MOTRICITE**

- Modifications aménagements
- Planning prévisionnel des travaux

##### **GRANDE SALLE DES FETES**

- Point sur la visite de sécurité et d'accessibilité suite à la mise en accessibilité des sanitaires
- Conditions de location dans le cadre du règlement sanitaire en vigueur (contrôle passe-sanitaire par organisateur...)

## COMMUNE DE VALLANS

Séance du 03/09/2021

### SALLE DES ASSOCIATIONS

- Planning d'utilisation
- Règlement intérieur
- Aménagement à venir

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SEP VALLANS

#### QUESTIONS DIVERSES

- Rentrée scolaire 2021/2022
- Point sur les subventions obtenues

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal. M. Stéphan PASTUREAU est désigné pour remplir cette fonction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2021 qui leur a été communiqué au préalable.

### 01-03-09-2021 CONVENTION CNRACL – AVENANT DE PROLONGATION

Depuis 2007, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose à toutes les collectivités et établissements publics affiliés la possibilité de conventionner afin de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite.

La dernière convention correspondante d'une durée de 5 ans, à effet au 1<sup>er</sup> août 2016, arrive à son terme le 31 juillet 2021.

Il est proposé d'en prolonger la durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

« La Convention CDG-Collectivités 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 est modifiée et prolongée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2021. »

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées, notamment les tarifs en vigueur, fixés par délibération du Conseil d'administration du CDG79 en date du 24 mars 2016 :

<b>Immatriculation de l'employeur</b>	25 euros
<b>Affiliation de l'agent</b>	13 euros
<b>Régularisation de services</b>	25 euros
<b>Validation de services de non titulaire</b>	33 euros
<b>Rétablissement au régime général et à l'Ircantec</b>	48 euros
<b>Liquidation des droits à pension</b>	
▪ Pension vieillesse « normale »	48 euros
▪ Pension / départ et / ou droit anticipé	57 euros
<b>Rendez-vous personnalisé au CDG avec agents et/ou secrétaires de mairie, et/ou élus</b>	35 euros
<b>Dossier relatif au droit à l'information :</b>	
<b>Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL (gestion des comptes individuel retraite, pré-liquidation, demande d'avis, simulation et estimation de pension...)</b>	20 euros/heure

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79 de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, par la voie d'un avenant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

### **02-03-09-2021 CENTRE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 décembre 2020, le conseil municipal a décidé d'adhérer au SIVOM de MAUZE SUR LE MIGNON (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) **pour la compétence socio-culturelle à savoir pour la mise en place d'un centre aéré afin d'accueillir les enfants de la commune pendant les vacances scolaires et les mercredis.**

La délibération de VALLANS a été envoyée au SIVOM le 24 décembre 2020.

Afin d'intégrer une nouvelle collectivité, le syndicat doit consulter pour avis l'ensemble des communes adhérentes.

Il semblerait que des problèmes de réorganisation internes au syndicat n'aient pas permis cette consultation.

Aussi dans l'attente de l'intégration de la commune de VALLANS au SIVOM, le Centre Socio-Culturel de MAUZE propose la signature d'une convention pour l'année 2021 comme cela avait été fait en 2020.

Par contre le tarif n'est plus basé sur le nombre d'enfants de la commune fréquentant le centre mais est établi en fonction du nombre d'habitants.

Le montant total pour l'année **2021** s'élève à **7 308 €** pour VALLANS.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques à faire sur la convention qui leur a été communiquée au préalable sur ATOLIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, le maire à signer la convention avec le Centre Socio-Culturel de MAUZE pour l'année 2021.

### **03-03-09-2021 CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX ET REAJUSTEMENT DU DEVIS DE PCV COLLECTIVITE**

Monsieur le Maire expose :

Le calendrier prévisionnel des travaux d'installation du city-stade devrait, si toutes les conditions sont réunies, être le suivant :

- Intervention de l'entreprise ROCHE pour la plateforme autour du 15 octobre 2021
- Intervention de l'entreprise PCV COLLECTIVITES courant décembre.

**COMMUNE DE VALLANS**  
**Séance du 03/09/2021**

Toutefois, au vu de la charge de travail des employés communaux, il paraît difficile de mobiliser un agent à temps plein pendant 3 semaines sur le chantier de PCV pour le montage du city-stade.

Aussi nous devons réintégrer au montant des travaux la remise de 1000 € accordée pour l'intervention d'un agent communal.

Le montant total des travaux de l'entreprise PCV COLLECTIVITES pour le city-stade passerait donc de 36 954 € HT à **37 954 € HT**.

**Rappel du détail des coûts :**

- Structure, installation, gazon synthétique : **35 514 € HT** soit **42 616.80 € TTC** (hors options)
- 2 bancs assis debout OPTIMO pour un montant de **620 € HT**
- 1 paire de buts brésiliens pour un montant de **820 € HT**
- Réintégration remise de **1000 € HT**

Soit un total de de **37 954 € HT**

Le conseil municipal valide ce nouveau montant à l'unanimité des membres présents et représentés.

**04-03-09-2021 MISE EN ACCESSIBILITE PARC A TEURTOUS ET NOUVEAUX EQUIPEMENTS**

Monsieur le Maire expose que lors de la visite de sécurité et d'accessibilité de la salle des fêtes, il y avait un représentant de la Direction Départementale des Territoires en charge des questions d'accessibilité.

Suite à la visite du bâtiment, Monsieur le Maire a profité de la présence de l'agent de la D.D.T. pour l'amener dans le parc afin de réfléchir à la création d'un cheminement (comme prévu dans l'Ad'AP - Agenda d'Accessibilité Programmée) qui permettrait de rendre le parc et ses nouveaux équipements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ce dernier a proposé une solution relativement simple et moins coûteuse que celle qui avait été envisagée par le conseil : en effet le chemin actuel est suffisamment porteur pour un fauteuil roulant.

Le seul endroit à aménager est au niveau du virage après les jeux où il faudra faire un palier (sol trop pentu) avec un enrobé couleur beige pour une meilleure intégration dans le paysage.

Suite à cette proposition Monsieur le Maire a sollicité un devis auprès de l'entreprise ROCHE chargée de réaliser la plateforme du city-stade.

Le montant des travaux s'élève à 1863 € HT soit 2 235.60 € TTC

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité des membres présents et représentés à signer le devis N°00000914 en date du 16/03/2021 pour un montant de **1 863 € HT** soit **2 235.60 € TTC**.

#### **05-03-09-2021 MISE EN SECURITE VOIRIE RUE SAINT LOUIS**

Afin de ralentir la circulation des véhicules à l'entrée du bourg coté LA FOYE MONJAULT, Monsieur le Maire propose de réaliser un îlot en bordure l2 et présente le devis de l'entreprise ROCHE.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante autorise le maire à l'unanimité des membres présents et représentés à signer le devis N°00001019 du 03/09/2021 établi par l'entreprise ROCHE TP pour un montant de 945 € HT soit 1 134 € TTC.

#### **06-03-09-2021 SEMAINE EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Madame GEOFFROY Nelly présente au conseil municipal le projet proposé par la commune de VALLANS dans le cadre de l'appel à projet « Semaine du développement durable 2021 » lancé par Niort Agglo.

Le dossier a été réalisé en collaboration avec Monsieur Sébastien LEFEVRE, conseiller municipal chargé des questions de développement durable à la CAN.

Une subvention de 500 € est accordée par l'Agglo pour aider les communes à mener à bien leur projet.

##### **Description du projet de VALLANS:**

Mise en place d'un tri sélectif dans les services municipaux (école, cantine, mairie, ateliers municipaux et salle des fêtes)

**Objectifs :** Augmenter la part des déchets recyclés sur la commune (en particulier le papier) ; sensibiliser les enfants à l'importance du tri sélectif dès le plus jeune âge.

Le projet de VALLANS a été retenu par les services de l'Agglo qui proposent à la commune de signer une convention de partenariat.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet et autorise le maire à signer la convention de partenariat.

#### **07-03-09-2021 SALLE DE MOTRICITE**

Monsieur le Maire expose :

Lors de la dernière réunion avec l'architecte et à la demande des élus des modifications ont été apportées au plan initial :

La différence porte essentiellement sur la position de la nouvelle porte, qui est déplacée d'un mètre.

Cette modification nous amène à annuler les autorisations d'urbanismes précédemment accordées pour en déposer de nouvelles intégrant ce changement.

Cependant le calendrier des travaux ne devrait pas en être affecté.

Les travaux de gros-œuvre devraient démarrer fin septembre, semaine 39.

**08-03-09-2021 GRANDE SALLE COMMISSION DE SECURITE ET ACCESSIBILITE / CONTROLE DU PASS SANITAIRE**

**Monsieur le Maire expose :**

Lors de la visite de sécurité et d'accessibilité qui a eu lieu le 19 août en présence d'un responsable des pompiers, d'un agent de la Direction Départementale des Territoires., d'un employé communal et de moi-même, la commune a eu un avis favorable pour l'exploitation des salles.

Cependant cette autorisation d'exploitation est assortie aussi bien en ce qui concerne l'accessibilité que la sécurité d'un bon nombre de prescriptions.

- **Prescription accessibilité :**
  - Les portes à double battants qui donnent sur la petite salle des fêtes doivent avoir le battant usuellement utilisé d'une largeur minimum de 0.80 m ;
  - Dans les toilettes : Il faut contraster visuellement les équipements à disposition du public (mise en place de codes couleurs différents) ; changer le lave-mains dans le WC mixte par un lave-main d'environ 20 cm de large.
  
- **Prescriptions sécurité :**
  - Mettre des boutons moletés sur les 2 portes d'évacuation de la petite salle ;
  - Mettre des portes coupe-feu pour protéger la salle à archives et le 1<sup>er</sup> étage ;
  - Refaire des murs en placo résistant au feu au 1<sup>er</sup> étage ;
  - Changer le sens de l'ouverture de la porte de stockage des bancs et tables pour accéder à la salle de motricité ;
  - Etendre l'alarme d'incendie à la salle de motricité et à la salle des associations
  - Vérifier la puissance de la gazinière
  - Sécuriser l'accès de l'escalier qui va de la salle des associations à la cuisine.

Ces prescriptions devront être réalisées dans les 3 ans à venir.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la salle des fêtes et de prendre en compte l'ensemble des prescriptions lors de ce prochain chantier.

Monsieur Michaël TEXIER ne comprend pas qu'il y ait des prescriptions au niveau de l'accessibilité des sanitaires puisque l'objet des travaux était de les mettre en conformité. Il propose d'envoyer en recommandé les prescriptions à l'architecte qui a suivi le chantier.

En ce qui concerne le règlement de la salle validé au dernier conseil, le maire propose d'ajouter un dernier article relatif au respect du protocole sanitaire et à l'obligation pour l'organisateur de l'évènement de signer une attestation dans laquelle il s'engage à vérifier que tous les hôtes sont en possession du pass sanitaire.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents et représenté

## **09-03-09-2021 SALLE DES ASSOCIATIONS**

Monsieur Olivier DUBOIS, adjoint délégué à la communication fait un résumé des réunions qui ont eu lieu avec les associations.

Ils présentent le planning d'occupation des salles par les associations pour leurs différentes activités :

### **Grande salle**

- cours de zumba et Pilates (SEP) le mardi soir.

### **Salle des associations**

- AMAP (distribution des paniers le mardi soir et le premier jeudi de chaque mois à partir de 18 h 30)

- Club de l'amitié : belote le jeudi après-midi (14 h à 18 h)

- Club photo (SEP) le mercredi soir entre 18 h et 20 h.

- Section jeux de société de la SEP vendredi soir en alternance avec le club de FRONTENAY ROHAN ROHAN

Monsieur PASTUREAU Stéphan et Madame HEMMET Chérifa ont commencé à rédiger le règlement intérieur pour la salle des associations. Il sera présenté devant la commission vie associative et ensuite validé en conseil.

## **10-03-09-2021 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SEP**

Monsieur le Maire remercie les membres de la SEP qui se sont engagés cette année à prendre en charge le repas pour le 14 juillet.

Il remercie les élus qui ont travaillé à leur côté pour mener à bien cette manifestation. Les retombées ont été très positives. L'expérience sera à renouveler.

La Commune s'est engagée à collaborer en versant une subvention qui comblerait le déficit généré par l'organisation du repas.

Après avoir reçu via ATOLIA le bilan de l'association concernant cet évènement, le conseil municipal accorde à la SEP une subvention de **1239.36 €**.

Afin de liquider cette dépense, Monsieur le Maire propose de réaliser le virement de crédit suivant :

6232 Fête et cérémonie : - 1240 €

6574 Subvention de fonctionnement aux associations : + 1240 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

***Séance du 03 septembre 2021 : Délibération n°01-03-09-2021 au n° 10-03-09-2021***

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Parc à TEURTOUS :**

Monsieur PASTUREAU Stéphan, 1<sup>er</sup> adjoint, informe le conseil que les personnes qui accompagnent les enfants dans le parc demandent s'il est possible d'installer des bancs supplémentaires.

Des devis seront sollicités à cet effet.

### **Commissions communales :**

Monsieur Olivier DUBOIS propose aux élus de mettre en place un calendrier des commissions sur plusieurs mois pour instaurer un rythme de travail et permettre à chacun de connaître les dates des réunions à l'avance afin de pouvoir s'organiser.

Il propose un tableau sur lequel il a noté des propositions de réunions pour les différentes commissions. A chaque Président ou Vice-président de l'ajuster et d'arrêter une date définitive.

Ce tableau sera mis sur ATOLIA.

### **Rentrée scolaire 2021/2022 :**

Madame Nelly GEOFFROY, adjointe responsable aux écoles fait un point sur la rentrée scolaire 2021/2022.

*Les effectifs sont légèrement en hausse alors que l'on craignait une baisse.*

Ecole de VALLANS :

Petite section : 23 élèves

Moyenne section : 22 élèves

Grande section : 26

Soit au total : 71 enfants

Ecole de la FOYE MONJAULT : 72 enfants

Ecole de LA ROCHENARD : 44 enfants

### ***En ce qui concerne le protocole sanitaire***

Il n'y a pas de grosses évolutions par rapport à l'année dernière.

Les élèves en primaire doivent porter le masque en classe mais également pendant les récréations (décision préfectorale dans les Deux-Sèvres).

Afin d'éviter les brassages, les enfants restent dans la garderie de leur lieu de scolarisation et non dans celle de leur village d'origine.

S'il y a un cas covid dans une classe, la classe ferme et les cours se poursuivent en distanciel pour l'ensemble des élèves.

### **Points sur les subventions :**

#### **En cours**

La subvention sur le projet « plantation de haies et bosquets » a été déposée auprès des services du département le 8 juillet. Elle est en cours d'instruction.

Les demandes d'aide pour l'éclairage public sont en cours.



**Avis favorables :**

Nous avons des accords favorables pour :

Les 2 subventions demandées au titre de **la D.E.T.R.** auprès des services de l'Etat.

- Montant de 40 000 € pour le terrain multisports pour un montant prévisionnel de la dépense HT : 102 295 € HT
- Montant de 10 560 € pour l'aménagement de la salle de motricité pour un montant prévisionnel de la dépense HT : 26 400 € HT

Et pour la subvention demandée auprès du Département au titre **du plan CAP relance 2021**

- Montant de 8042 € pour la salle de motricité

Ces subventions seront intégrées au budget à la prochaine réunion de conseil sous la forme d'une décision modificative.

**Borne incendie :** Monsieur Sébastien LEFEVRE s'interroge sur la suite donnée au changement de la borne incendie défectueuse rue du pigeonier.

Monsieur le Maire répond que le devis proposé pour son remplacement représente un coût trop important par rapport à la fuite d'eau constatée, et qu'elle ne sera donc pas remplacée. Néanmoins, il est prévu que les employés communaux essaient de la réparer.

Monsieur Michaël TEXIER informe le conseil qu'il y a une autre borne défectueuse rue de la fontaine.

**Déploiement du compteur LINKY :**

Monsieur Laurent CAILLAUD, représentant de la commune auprès du SIEDS, informe l'assemblée que le déploiement du compteur linky sur la commune de VALLANS devrait débuter au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

**Visite des nouveaux conseillers départementaux :**

Monsieur le Maire informe le conseil que les nouveaux conseillers départementaux du canton souhaitent venir se présenter.

Il propose de les recevoir hors conseil et de réfléchir à une date de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.